

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2014**  
**18 HEURES 30 A SAINT REMY DE PROVENCE**

**Présents** : Mmes et MM. Nadia ABIDI, Danièle AOUN, Gilles BASSO, Nelly BERTHON, Patrice BLANC, Maryse BONI, Marie-Pierre CALLET, Michel CAVIGNAUX, Hervé CHERUBINI, Pascal DELON, Yves FAVERJON (arrivé en cours de séance), Michel FENARD, René FONTES, Régis GATTI, Stephan GUIGNARD Pierre GUILLOT, Pascale LICARI, Jean MANGION, Henri MILAN, Aline PELISSIER, Gisèle PERROT-RAVEZ, Inès PRIEUR DE LA COMBLE, Alice ROGGIERO, Jack SAUTEL, Anne SOURDON, Benoît VENNIN, Jean-Louis VILLERMY, Bernard WIBAUX.

**Excusés** : Mmes et MM. Christine GARCIN-GOURILLON, Gérard GARNIER, Chantal LEMOIGNE, Christian VALLAT.

**Procurations** :

- de Mme Pascale ALBERTOS à Mme Anne SOURDON,
- de M. Michel BONET à M. Stephan GUIGNARD,
- de M. Christian BONNAUD à M. Michel FENARD,
- de M. Yves FAVERJON à Mme Nelly BERTHON (pour la délibération n°92-2014)
- de M. Guy FRUSTIE à M. Pascal DELON,
- de M. Laurent GESLIN à M. Jean-Louis VILLERMY,
- de M. Jacques GUENOT à M. Hervé CHERUBINI,
- de Mme Françoise JODAR à Mme Gisèle PERROT-RAVEZ,
- de Mme Patricia LAUBRY à Mme Nadia ABIDI.

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, Monsieur Hervé CHERUBINI, Président de la CCVBA et Maire de Saint Rémy de Provence, a accueilli les conseillers communautaires présents.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Jean-Louis VILLERMY a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2014**

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 24 septembre 2014 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

### **3. DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT**

Monsieur le Président a présenté au Conseil communautaire la décision suivante :

- décision n° 31-2014 relative à la signature d'une convention fixant les modalités de partenariat entre la CCVBA et le Tennis Club de St Rémy de Provence dans le cadre du Trophée des Alpilles ATP CHALLENGER.

Celle-ci n'a appelé aucune observation.

### **4. DELIBERATION N°92-2014 – TRANSFORMATION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'ARLES EN POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)**

Par un courrier en date du 23 juillet 2014, Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône a demandé à Monsieur le Président de la CCVBA de saisir son Assemblée délibérante dans un délai de trois mois afin que celle-ci se prononce sur le projet de transformation du Pays d'Arles en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural, nouvelle catégorie d'établissement public créé par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014.

Au vu des nombreuses réformes territoriales en cours et sachant, qu'en conséquence, la CCVBA est en train de réactualiser son propre projet de territoire et qu'il semble prématuré d'accepter ce projet de transformation qui, au demeurant, reste possible à tout moment au-delà du délai contraignant des trois mois, il est proposé au élus de s'opposer à la transformation du Syndicat mixte du Pays d'Arles en Pôle d'équilibre territorial et rural.

La proposition d'opposition de transformation du Pays d'Arles en PETR est adoptée par :

**POUR** : 31 voix

**ABSTENTIONS** : 5 voix - Mme Danièle AOUN, Mme Nelly BERTHON, M. Michel BONET (procuration), M. Pierre GUILLOT, Monsieur Henri MILLAN.

**5. DELIBERATION N°93-2014 – DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES CCVBA/CARAD RELATIF A L'EXPLOITATION DU QUAÏ DE TRANSFERT ET DE LA DECHETERIE DE MOLLEGES**

Il est proposé au Conseil communautaire de désigner parmi les membres de la CAO de la CCVBA un représentant de la CCVBA au sein de la CAO du groupement de commandes constitué entre la CCVBA et la CARAD en vue de passer un appel d'offres visant à l'exploitation du quai de transfert et de la déchèterie de Mollégès (équipements utilisés par le commune d'Eygalières).

Le Conseil communautaire a désigné à l'unanimité Mme Nelly BERTHON comme représentant de la CCVBA à cette CAO.

**6. DELIBERATION N°94-2014 - DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES CCVBA/CARAD RELATIF AU TRANSPORT ET AU TRAITEMENT DES DECHETS ISSUS DE LA DECHETERIE INTERCOMMUNALE DE SAINT REMY DE PROVENCE.**

Il est proposé au Conseil communautaire de désigner parmi les membres de la CAO de la CCVBA un représentant de la CCVBA au sein de la CAO du groupement de commandes constitué entre la CCVBA et la CARAD en vue de passer un appel d'offres visant au transport et au traitement des déchets issus de la déchèterie intercommunale de Saint Rémy de Provence.

Le Conseil communautaire a désigné à l'unanimité Mme Nelly BERTHON comme représentant de la CCVBA à cette CAO.

La séance a été levée à 19h10.

Le Président

The image shows a blue ink signature of Hervé Cherubin. The signature is written in a cursive style and is positioned over a circular official stamp. The stamp contains the text 'CCVBA' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and the number '13520' in the center. The signature also overlaps the '13520' number.

Hervé CHERUBIN